Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente ;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN,
F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA,
C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE,
S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE,
J.LAMBERT, Conseillers communaux ;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

Conseil communal des enfants (CCE)
Désignation des membres 2026-2027
Examen et approbation

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1122-30 et L1122-35 relatif à la mise en place de Conseils consultatifs ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 23 décembre 2021 décidant d'instituer un Conseil Communal des Enfants de Houffalize pour les enfants âgés de 9 à 12 ans ;

Vu l'article 10 du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal des Enfants approuvé par le Conseil Communal en date du 20 décembre 2022 qui stipule que les conseillers élus siégeront jusqu'à la fin de leur scolarité primaire ;

Vu les articles 3 et 7 dudit règlement qui octroient 2 places de conseillers aux enfants non scolarisés mais domiciliés sur la commune et prévoit si nécessaire de sélectionner les candidats par tirage au sort ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement des élus sortants ;

Vu les articles 3 et 4 dudit règlement fixant les conditions d'éligibilité des candidats ;

Vu les articles 6 et 8 dudit règlement précisant les modalités des élections et de désignation des membres élus ;

Vu l'appel à candidature lancé à l'intention des enfants de la Commune de Houffalize ;

Vu les candidatures reçues émanant des personnes suivantes :

	FALOUK Ilyas		
	VANDEWALLE Fatima-Miriam		
	MOINET Axel		
	GÉRARD Lorick		
	BALTHAZARD Anthonin		
	TOUSSAINT Lyam		
	YOUJIL Imran		
	BULTYNCK Maya		
	GOORIS Ana		
	GERMAIN Aurélien		
	MAQUET Aloïze		
Domiciliés mais non scolarisés sur la commune	/		

Considérant que les conseillers élus l'année dernière en 5ème primaire sont reconduits durant leur 6ème primaire ;

Considérant qu'il n'y a pas de candidat pour les enfants domiciliés mais non scolarisés sur la commune ;

Considérant que les élections ont eu lieu dans les différentes implantations scolaires durant le mois de juin 2026 ;

Sur proposition du Collège Communal ;
Le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par … voix pour, … contre et … abstention ;

APPROUVE

Les résultats des élections des membres du Conseil Communal des enfants pour l'année scolaire 2026-2027.

La nouvelle composition du Conseil Communal des Enfants issu des élections de juin 2026 est donc la suivante :

Projet de délibération

Membres effectifs :

1		ROBERT Bastien		
2		FALOUK Ilyas		
3		VANDEWALLE Fatima-Miriam		
4		MOINET Axel		
5		PIRON KINDERMANS Pauline		
6		GERARD Lorick		
7		LEMAIRE Soën		
8		BALTHAZARD Anthonin		
9		LECOMTE Louis		
10		TOUSSAINT Lyam		
11		BULTYNCK Maya		
12		MAQUET Aloïze		

L'animation et l'encadrement du Conseil Communal des Enfants sont assurés par deux personnes désignées par le Collège Communal accompagnées par le CRECCIDE ;

Le secrétariat du Conseil Communal des Enfants est assuré par un membre du personnel communal ;

Les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission du Conseil Communal des Enfants seront prévus au budget initial de l'exercice 2027 ;

Un contrat d'assurance indemnisant les membres et animateurs du Conseil pour les dommages corporels occasionnés par un accident survenu durant une réunion ou une activité dudit Conseil dans le cadre de ses missions a été conclu ;

FAIT EN SEANCE EN SEANCE PUBLIQUE DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s)J-Y. BROUET

La Présidente,
(s) J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur général,
J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération